



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Creation

Question écrite n° 65865

Texte de la question

M Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur la baisse inquiétante du nombre de créations d'entreprises. En effet, pour la troisième année consécutive, le nombre de sociétés créées ou reprises a diminué en 1992, avec de nombreuses conséquences sur l'emploi. Selon l'Agence nationale pour la création et le développement des nouvelles entreprises, 218 000 entreprises seulement verront le jour cette année, soit 5,8 p 100 de moins qu'en 1991. Cette chute entraîne un manque à gagner en terme d'emploi évalué par l'ANCE à plus de 70 000 par an. Le commerce est particulièrement touché avec une chute de 17,14 p 100 de création en deux ans. Dans le bâtiment et les travaux publics, la baisse est de 15,8 p 100. La répartition géographique de cette diminution ne manque pas non plus d'être alarmante : les régions déjà dépeuplées, les zones rurales sont touchées en priorité par l'érosion du nombre des créateurs d'entreprise. Parallèlement à cette évolution, l'État semble se désengager de ce problème, puisque les crédits alloués à l'Agence nationale pour la création et le développement des nouvelles entreprises passe de 45 millions de francs en 1991 à 40 millions de francs en 1992 et serait estimé pour 1993 à 38 millions de francs. Il lui demande quelles mesures son ministère entend engager afin de favoriser la création d'entreprises nouvelles et la création de nouveaux emplois.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur la diminution des créations d'entreprises et lui demande la politique envisagée en matière de création d'entreprises nouvelles et d'emplois nouveaux. Il est exact que la conjoncture défavorable est responsable d'une baisse de création d'entreprises. Néanmoins les pouvoirs publics poursuivent leur politique de soutien à la création d'entreprise et font des efforts tout particuliers pour assurer la pérennité des entreprises nouvelles. Les statistiques des créations et des reprises d'entreprises confirment la tendance à la baisse enregistrée depuis 1989. Cette évolution est due d'abord à un environnement défavorable : le ralentissement de la conjoncture économique ne favorise pas la prise d'initiatives. Ensuite, les candidats reportent leurs projets et préfèrent garder des emplois salariés. Enfin, la difficulté des prêts est le troisième frein à la création. Dans un contexte économique peu favorable aux entreprises, les pouvoirs publics considèrent la création d'entreprises comme importante. C'est pourquoi l'État, les collectivités territoriales, les partenaires économiques, parapublics et privés doivent conjuguer leurs efforts en faveur de la création d'entreprises. L'État, depuis plusieurs années, poursuit une double politique. D'une part, il cherche à créer un environnement stable, plus favorable aux PME et en particulier aux entreprises en création. D'autre part, il intervient à travers différentes incitations directes, telles que des mesures financières et des exonérations d'impôts et de charges sociales. Il consacre ainsi par an plusieurs milliards de francs, dont plus d'un milliard pour la seule aide au chômeur créateur et repreneur d'entreprises (ACCRES). Et cet effort est maintenu dans le budget 1993. En ce qui concerne plus particulièrement le ministère de l'industrie et du commerce extérieur, son action dans le contexte difficile actuel met l'accent sur la pérennité des nouvelles entreprises. Plus que la simple création, la survie des entreprises créées est essentielle. Or il apparaît que celle-ci est améliorée par des dispositifs d'accompagnement. Les créateurs conseillés lors de

leur projet de creation voient les chances de survie de leur societe particulierement augmenter : 81 p 100 des entreprises conseillees sont encore en vie cinq ans apres leur creation alors que le taux de survie n'est que de 58 p 100 pour les entreprises creees sans conseil. Cette diminution du taux de faillite temoigne de la necessite d'apporter aides et conseils aux candidats createurs notamment avant la creation et durant les cinq premieres annees de vie des jeunes entreprises. Dans ce cadre, le ministere de l'industrie et du commerce exterieur a reoriente les actions de l'ANCE vers l'animation des differents partenaires, interlocuteurs habituels des createurs sur le terrain, et la coordination des experiences et des operations nationales, regionales et locales. Il a demande a l'ANCE de poursuivre deux objectifs principaux : diminuer le taux d'echec des entreprises en creation et ameliorer la qualite des creations. Son action consistera a observer l'environnement economique afin de mieux cerner les causes de succes et d'echec des entreprises nouvelles, a proposer des outils plus efficaces et a promouvoir la fonction d'accueil aux createurs. Les 650 « Points Chances », les reseaux de conseil et de soutien (chambres de commerce, chambres des metiers, clubs de createurs, pepinieres,) sont des relais importants car ce sont eux qui apportent conseils, informations, formations aux createurs, avant et apres la naissance de l'entreprise. Ainsi aujourd'hui, il apparait bien que les pouvoirs publics, loin de se desinteresser de la creation d'entreprises, poursuivent leurs efforts en ameliorant encore l'efficacite de la politique conduite.

Données clés

Auteur : [M. Ferrand Jean-Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65865

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1992, page 5798